



# MÉDICYS

## Engagement d'adhésion

Entre les soussignés :

Médicys (Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice)

Ci-après dénommée : « Médicys »

Et

Côté Lac

Sarl

83038064800014

Lieu dit La Fragnée

79310 Verruyes

FRANCE

représentant légal : Stephane bodereau ,

Ci-après dénommé : « le professionnel adhérent »

### **Il a tout d'abord été rappelé ce qui suit :**

Une convention (ci-après dénommée : « la convention ») a été conclue entre Médicys et une structure professionnelle (ci-après « le professionnel ») FNHPA - Fédération Nationale de l'Hotellerie de Plein Air, signée le mardi 20 juin 2017.

Aux termes de cette convention, le professionnel s'est engagé à proposer à ses adhérents/membres/affiliés de désigner Médicys comme médiateur de la consommation, pour une période de trois ans à compter de la signature de la convention et selon les conditions prévues par celle-ci.

**Par la présente,** Côté Lac

Sarl

83038064800014 :

- déclare être adhérent/membre/affilié du professionnel ;
- déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve la convention conclue entre Médicys et le professionnel, ainsi que ces deux annexes (*annexe 1 : processus de médiation de la consommation Médicys/ annexe 2 : liste des médiateurs de la consommation désignés par Médicys, parmi la liste des médiateurs préalablement acceptée par la commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation*) ; ces documents sont reproduits en bas de la présente ;



- désigne Médicys comme médiateur de la consommation pour trois ans, à compter de la date de signature de la convention par le professionnel.

Le vendredi 9 août 2019

Signé électroniquement par :

**Le professionnel**

Pour Côté Lac  
Sarl  
83038064800014  
Stephane bodereau

**L'entité de médiation**

Pour Médicys  
Christine Vales